



**PROJET
PEDAGOGIQUE
2020**

INTRODUCTION	3
LE PROJET EDUCATIF DU CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATIF DE CERET	4
LES CONSTATS	6
- Les locaux :	6
-Le matériel :	7
- Les moyens humains :	7
Les journées types au centre de loisirs	8
Objectifs Pédagogiques	10
LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR	11
LES TEMPS D'ACTIVITES	13
1 - Permettre que le groupe d'enfants soit acteur de ses loisirs et décide de son fonctionnement	13
2 - Proposer des activités diversifiées (dans leur nature et leur forme) afin que chacun y trouve son compte	14
3 - Favoriser la découverte de nouvelles pratiques et connaissances sur le territoire	15
LA PAUSE MERIDIENNE	16
1-Permettre des apprentissages lors de la prise de repas et de la sieste	16
2-Créer une place à chacun dans le respect des besoins de tous	17
3- Laisser jouer, donner à jouer et à grandir	19
LES TRANSITIONS ET REPERAGE DANS LE TEMPS	20
SECURITE ET REGLEMENTATION	21
ACCUEIL DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS	26
SEJOURS , CAMPINGS ET MINI CAMPS	27

INTRODUCTION

Le Centre de Loisirs Associatif de Céret existe depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui ouvert les mercredis et vacances scolaires, il accueille entre 40 et 110 enfants par jour, âgés de 2 1/2 à 14 ans. Doté d'une équipe permanente composée d'une coordinatrice directrice/animatrice BPJEPS, d'un directeur/animateur diplômés BEPJEPS et de deux animatrices adjointes pédagogiques (diplômés BEPJEPS ou BAFA), il joue un rôle éducatif tant auprès des enfants que des familles ou des jeunes animateurs occasionnels.

Le Centre de Loisirs, déclaré auprès de la DDCSJS des Pyrénées Orientales, est financé à la fois par la Caisse d'Allocation Familiale, la MSA et la Communauté des Communes du Vallespir

Il accueille tous les enfants qui s'y inscrivent, en majorité des communes de la Communauté des Communes du Vallespir : de Céret, Le Boulou, Le Perthus, Les Cluses, Maureillas, Reynes, St Jean de l'Albère, St Jean Pla de Corts, Taillet et Vivès. Il se conforme à la réglementation des ACM dictée par le ministère de la DDCS.

Le Centre de Loisirs Associatif de Céret est adhérent à l'association d'éducation populaire LES FRANCAS des Pyrénées Orientales ; le Centre de Loisirs participe à la promotion de l'éducation pour tous et à la mise en œuvre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Il s'appuie sur le projet éducatif des Francas, Celui-ci tourne autour de 4 valeurs :

La Laïcité est une valeur liée au respect mutuel, elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes. La mise en vie de cette valeur se traduit par l'accueil de tous les enfants et jeunes quelles que soient leur origine, leur culture, leur croyance et cela sans discrimination.

La Citoyenneté nécessite que la personne soit reconnue membre d'une société et qu'elle puisse participer activement à ses projets. Reconnaître la citoyenneté des mineurs, c'est reconnaître leur capacité à l'exercice de droits et de devoirs. Il est nécessaire de favoriser la participation des enfants et des jeunes, les adultes doivent les accompagner

Le Vivre Ensemble c'est reconnaître et respecter tous les individus dans leur singularité mais aussi dans leur dimension sociale. La mixité enrichit le vivre ensemble. Il est important d'apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble et de promouvoir des notions telles que le plaisir, la convivialité, la solidarité, le partage, indispensables au « bien vivre ensemble ».

L'Education doit être partagée par l'ensemble des co-éducateurs : les parents qui sont les premiers éducateurs, les enseignants, les intervenants dans les loisirs de l'enfant. Les différentes actions éducatives avec leurs spécificités doivent être complémentaires. L'éducation participe à la transmission de savoirs, au partage des connaissances, au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Elle doit lui permettre de grandir.

En Languedoc Roussillon, les Francas, à travers leurs associations départementales, ont une vocation indissociablement éducative, sociale et culturelle. Ils agissent pour l'accès de tous les enfants et de tous les adolescents à des loisirs de qualités en toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité qui, au-delà de la tolérance, invite à comprendre l'autre, pour un respect mutuel.

La Fédération Nationale Laïque des Francas constitue un mouvement d'éducation populaire qui a pour but:

- de promouvoir la place que tous les enfants doivent avoir dans la société, de développer des projets d'accueil et d'activités à leur intention,
- de rassembler les différents acteurs de l'éducation qui adhèrent à leur projet et, plus largement, participent à leurs actions,
- de fédérer les centres et structures de loisirs répondant aux besoins des enfants et des familles.

Par l'engagement, la compétence des bénévoles et des professionnels qu'ils rassemblent, les Francas ont le souci constant de développer la qualité des accueils et activités proposés aux enfants et aux jeunes.

Pour cela, ils interviennent notamment par:

- le développement et le renouvellement des pratiques éducatives menées auprès des enfants et des jeunes dans des domaines aussi divers que les sciences et techniques, l'art, l'environnement, les échanges internationaux...
- la formation et la qualification des animateurs (formation BAFA-BAFD et formations professionnelles)
- l'accompagnement des organisateurs d'activités et des décideurs publics
- la production et la diffusion de supports et revues pédagogiques.

Les orientations éducatives spécifiques du centre de loisirs :

Permettre aux enfants et aux jeunes de bien connaître leur territoire :

La commune de Céret dispose d'un environnement naturel, d'un patrimoine architectural et culturel, d'activités économiques, peu ou mal connus par les enfants et les jeunes. Il est important qu'il y ait une transmission de ce qui caractérise la commune et ses alentours. Les enfants et les jeunes doivent connaître leur territoire afin de le respecter, de le protéger et d'y agir.

Développer une offre de loisirs pour les jeunes :

Les enfants et jeunes doivent pouvoir bénéficier d'animations répondant à leurs besoins et à leurs attentes. Les enfants et les jeunes doivent être associés à la conception et à l'élaboration de projets. Pour assurer une continuité éducative.

Renforcer les complémentarités entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

« La réforme des rythmes scolaires vise à améliorer les conditions d'apprentissage des enfants et à contribuer à leur réussite éducative et sociale. Ceci implique une complémentarité entre les temps scolaires et les temps non scolaires qui offrent aux enfants l'opportunité d'une diversité de situations d'apprentissage et d'acquisition de compétences dans le respect de leurs rythmes.

LES CONSTATS

Le tissu associatif communal de Céret, relativement important, accueille les enfants et les jeunes sur des activités sportives, culturelles ou artistiques.

Le positionnement géographique de la commune implique une population périurbaine dont le lieu de travail s'éloigne de plus en plus du lieu de résidence. Les nouveaux habitants sont souvent éloignés de leur famille et les situations monoparentales sont de plus en plus fréquentes. Les familles ont donc besoin de modes de garde.

L'occupation des locaux scolaires ne favorise pas la coupure entre les temps d'école et de loisirs.

Appuyée sur ces grands fondamentaux, l'équipe a élaboré le projet pédagogique de la structure.

Pour ce faire, elle a tenu compte des moyens suivants mis à sa disposition :

- Les locaux :

L'école maternelle Joan Miro est mise à disposition du Centre de Loisirs pour les enfants de 2 ½ à 6 ans, équipées de mobilier adapté

Une salle de motricité aménagée avec différents coins (dînette, bibliothèque, jeux de construction, coloriage ...) Une salle climatisée pour accueil, activités et sieste l'été, une salle accueil et activités, un dortoir, des sanitaires et la cour.

L'école Marc Chagall est mise à disposition du Centre de Loisirs avec l'accès à l'ancien Centre d'hébergement pendant les mercredis et les petites vacances

Une salle d'activités et une plus petite, une salle bibliothèque, une salle ludothèque, des sanitaires, le gymnase et la cour.

Le restaurant scolaire de l'école Marc Chagall

Le Mas de Nogarède est mis à disposition du Centre de Loisirs pour accueillir les enfants de 6 à 14 ans l'été.

La grande salle du Mas aménagée avec différents coins (accueil, jeux de sociétés, jeux de constructions, activités en autonomie...) une cuisine. Des sanitaires. Et dans l'autre bâtiment, une salle activités, une salle pour le Club 9+, le bureau de la direction, une salle pour les animateurs et régie

Des lieux extérieurs accessibles : Les stades, gymnases, jardins d'enfants et la campagne environnante.

-Le matériel :

Une régie composée de matériel fongible, de récupération, de bricolage, de livres, de jeux sportifs, des jeux de sociétés et des déguisements.

Une régie avec le matériel de camping

Une photocopieuse, appareils photos, ordinateurs...

Des budgets de dépenses en matériel, alimentation, transports, hébergement et prestataires d'activités.

Un site internet utile pour la diffusion d'informations telles que le présent Projet Pédagogique.

- Les moyens humains :

Une équipe pédagogique permanente composée :

- d'une coordinatrice directrice/animatrice BPJEPS Loisirs Tous Publics, Valérie Simon
- d'un directeur/animateur BPJEPS Loisirs Tous Publics, Jean-Baptiste Causse
- d'une animatrice adjointe pédagogique BPJEPS Loisirs Tous Publics, Isabelle ASPAR
- d'une animatrice adjointe pédagogique BAFA, Léa Carbo
- d'animateurs occasionnels diplômés BAFA, stagiaires et sans formation, en nombre conforme à la réglementation

Du personnel de service communal pour la restauration et l'entretien.

Des prestataires : transports, intervenants, lieux d'hébergement et d'activités.

Des accueils de loisirs : proches de nous ou membres du réseau Francas.

Une organisation de l'équipe avec des temps de préparation (une réunion par semaine) et d'évaluation (une évaluation collective par semaine, une individuelle par personne ou plus si besoin, deux pour les stagiaires au minimum dans le séjour) : les évaluations portent sur les 5 compétences attendues de l'animateur.

UNE JOURNEE TYPE AU CENTRE DE LOISIRS les mercredis (Périscolaire)

7H45 - 9h30 : Accueil du matin

Jeux libres et petits ateliers en autonomie ou semi-autonomie

9h30 - 12h00 : Activités par groupes d'âges

12h00 - 13h00 : Repas

13h00 - 13h45 : Temps calme (et coucher des petits)

13h45- 14h30 : Jeux libres

14h30 - 16h30 : Activités (réveil échelonné et activités pour les petits)

16h30 - 17h00 : bilan journée et Goûter

17h00 - 18h15 : Accueil du soir.

Jeux libres et petits ateliers en autonomie ou semi-autonomie

UNE JOURNEE TYPE AU CENTRE DE LOISIRS Les petites vacances (Extaxcolaire)

7H45 - 9h30 : Accueil du matin

Jeux libres et petits ateliers en autonomie ou semi-autonomie

9h30 - 12h00 : Activités par groupes d'âges

12h00 - 13h00 : Repas

13h00 - 13h45 : Temps calme (et coucher des petits)

13h45- 14h30 : Jeux libres

14h30 - 16h30 : Activités (réveil échelonné et activités pour les petits)

16h30 - 17h00 : bilan journée et Goûter

17h00 - 18h15 : Accueil du soir.

Jeux libres et petits ateliers en autonomie ou semi-autonomie

UNE JOURNEE TYPE AU CENTRE DE LOISIRS L'été (Extaxcolaire)

7h45 - 9h30 : Accueil du matin

Jeux libres et petits ateliers en autonomie ou semi-autonomie

9h30 - 12h00 ou 9h30 - 13h00 : Activités par groupes d'âges et piscine

12h00 - 13h00 ou 13h00 - 14h00 : Repas

13h00 - 14h00 : Temps calme et coucher des petits

14h00 - 14h30 : Jeux libres

14h30 - 16h30 : Activités (réveil échelonné et activités pour les petits)

16h30 - 17h00 : bilan journée et Goûter

17h00 - 18h15 : Accueil du soir.

Jeux libres et petits ateliers en autonomie ou semi-autonomie

Les accueils et reprises des enfants :

J	Journée + déjeuner : accueil de 7h45 à 9h30, reprise de 17h à 18h15
M	Matin sans déjeuner : accueil de 7h45 à 9h30, reprise à 12h
MR	Matin + déjeuner : accueil de 7h45 à 9h30, reprise à 13h à 14h
RAM	Déjeuner + après midi : accueil à 12h, reprise de 17h à 18h15
AM	Après midi sans déjeuner : accueil de 13h à 14h, reprise de 17h à 18h15
M+AM	Journée sans déjeuner : accueil et reprise selon M et AM

Objectifs Pédagogiques

4 objectifs pédagogiques, en lien avec le Projet Educatif, guident l'action éducative du centre de loisirs tout au long de la journée

- Accueillir tous les enfants quelque soit leur origine, croyance, différence et individualité.
- Permettre à chacun de vivre des moments de loisirs et de plaisir.
- Favoriser la vie en collectivité, l'apprentissage de la citoyenneté, la co-éducation et l'autonomie.
- Participer à l'enrichissement des enfants, et permettre la découverte de son territoire.

Nous développerons ces objectifs pour chacun des temps qui constituent une journée au centre de loisirs : **les accueils du matin et du soir, les temps d'activités et la pause méridienne.**

Objectifs Opérationnels :

Favoriser l'accueil individuel des enfants et ouvrir le dialogue avec les familles

Permettre le jeu libre de l'enfant et le choix d'activités dans une vie collective

1- Favoriser l'accueil individuel des enfants et ouvrir le dialogue avec les familles

Moyens :

- Chaque enfant est salué par son prénom
- L'accueil des familles en allant vers elles
- Le déroulement de la journée est indiqué et les informations transmises (fonctionnement du centre, visite des lieux, sorties, camps, stages, indications pratiques, activités du jour ...)
- L'accompagnement des familles et en rapportant le vécu de la journée de l'enfant
- L'information pour tous par voie d'affichage à l'entrée (planning d'activités, menus, infos sorties, camp, autorisations, etc.) mais surtout par le dialogue avec les enfants et avec les familles

Rôle et attitudes des animateurs :

- Connaître rapidement les prénoms des enfants
- Se rendre disponible pour les familles et les enfants et engager le dialogue. C'est le moment où les familles se font une représentation du centre, le dynamisme et la courtoisie des animateurs permettent que celle-ci soit positive
- Aider les plus jeunes à la séparation ou au retour vers la famille
- Accompagner les parents dans la découverte du centre mais aussi lorsqu'ils récupèrent leur enfant et leurs affaires
- Ne pas donner l'impression de ne «pas savoir», mais toujours obtenir une réponse aux questions des parents, en faisant appel à un collègue par exemple
- Ne pas juger ni les familles, ni les enfants

2- Permettre et organiser le jeu libre et le choix d'activités

Moyens :

- Du matériel et des lieux de jeux aménagés et diversifiés (coin jeux de société, coloriage, ping-pong, dinette, bibliothèque, jeu de construction ...) et en jouant avec les enfants
- Un atelier d'activité dirigée, ou semi dirigée vers 8h30 le matin et dès 17h00 jusqu'à 18h00 le soir, en accès libre sous la surveillance d'un animateur et pour tous les enfants
- Des règles de vie communes à tous : rangement du matériel, respect de la fonction des différents lieux (jeux de ballons dans la cour, coloriages et activités dans la salle...), rangement des vêtements, vigilance auprès des tout petits...

Rôle et attitudes des animateurs :

- Etre responsable de tous les enfants, il n'y a pas de notion de groupes d'âge
- Etre à l'écoute des enfants et répondre à leurs besoins et attentes (vigilance sur les petits qui vont aux toilettes par exemple)
- Assurer la surveillance tout en étant actif : chaque lieu doit être sous la vigilance d'un animateur
- Proposer des activités en connaissant le matériel, en être responsable et le mettre à disposition des enfants
- Profiter de ce moment pour dialoguer avec tous les enfants et en proposant des jeux communs aux différents âges.

Objectifs Opérationnels :

- Permettre que le groupe d'enfants soit acteur de ses loisirs et décide de son fonctionnement.
- Proposer des activités diversifiées (dans leur nature et leur forme) afin que chacun y trouve son compte
- Favoriser la découverte de nouvelles pratiques et connaissances sur le territoire

1 - Permettre que le groupe d'enfants soit acteur de ses loisirs et décide de son fonctionnement

Moyens :

- Le collectif enfant est organisé par groupe d'âge (5 groupes d'âges : 2 ½-4 ans, 4-6 ans, 6-7 ans, 8-9 ans et les 9+) afin d'adapter les programmes d'animation en fonction des âges, des capacités et des besoins
- Chaque groupe s'approprie un lieu de vie (chaque groupe a une salle à sa disposition avec du mobilier adapté) par des décorations, des aménagements choisis collectivement (coin jeux, coins lecture...), afin que les enfants ne se sentent plus à l'école mais bien au centre de loisirs
- La mise en place de temps d'échanges, de concertation, et l'instauration de règles par les enfants.
- La possibilité aux enfants de s'informer et de s'exprimer sur leurs opinions personnelles
- Des initiatives et des organisations en fonction des âges : aller aux toilettes seuls, ranger ses affaires, balayer la salle ...
- L'opportunité pour les plus grands de monter des projets d'animation par et pour les jeunes

Rôle et attitude des animateurs :

- Réfléchir à différentes formes de temps de concertation
- Instaurer des règles de vie avec le groupe
- Etre à l'écoute
- Proposer de l'aide et des conseils sans faire à la place

- Intégrer tous les enfants, les encourager sans les forcer, les conseiller, les aider, les accompagner, les valoriser
- Etre force de proposition

2 - Proposer des activités diversifiées (dans leur nature et leur forme) afin que chacun y trouve son compte

Moyens :

- L'alternance des activités physiques et sportives (jeux de ballons, motricité, jeux sportifs et de plein air) avec des activités manuelles (fabrication d'objets, pratiques artistiques de peinture, sculpture..) et culturelles (chants, danse, expression, jeux de lecture et d'écriture...)
- L'alternance des productions personnelles et collectives, des jeux individuels et des jeux d'équipes, des jeux de compétition et de coopération
- La mise en scène des activités sous forme de dramatisation pour favoriser l'imaginaire
- Des grands jeux qui impliquent tous les enfants du centre pour favoriser les échanges inter âge
- Des activités originales ou peu pratiquées par les enfants sur un thème choisi
- La garantie du respect, de l'intégration et de la valorisation de chacun (affichage et exposition des productions)

Rôle et attitude des animateurs :

- Effectuer un travail de recherche et de documentation
- Tenir compte de tous les besoins et capacités du groupe et donner des rôles adaptés
- Susciter l'envie de participer
- Inciter l'enfant qui commence une activité à la terminer
- Permettre de ne pas participer à l'activité si l'enfant le souhaite, ne pas le forcer
- Préparer soigneusement les activités, poser les objectifs, identifier les moyens nécessaires, inventorier le matériel, planifier le déroulement, tout en tenant compte du nombre d'enfant, de leur âge, de leurs besoins et capacités, ainsi que des désirs de chacun
- Ne pas porter de jugement subjectif («ce n'est pas beau») lors des activités artistiques mais suggérer des améliorations, aider et encourager
- Etre dynamique, motivé, donner l'envie, «faire jouer» et «jouer avec», s'amuser.
- Arbitrer un jeu mais aussi y participer

3 - Favoriser la découverte de nouvelles pratiques et connaissances sur le territoire

Moyens :

- Des séjours en camp qui favorisent la découverte de nouveaux horizons
- L'ouverture du centre vers l'extérieur par des sorties (parcs animaliers, musées, cinéma, spectacles...), des inter centres, des séjours en camp avec des pratiques d'activités peu communes et/ou des prestataires spécialisés
- Les projets d'enfants tournés vers leur territoire
- Les projets communs avec les familles ou le Service jeunesse de la Communauté des Communes du Vallespir

Rôle et attitude des animateurs :

- S'informer, se documenter, maîtriser les sujets abordés et anticiper toutes les situations
- Etre inventifs et prêts à s'adapter aux différentes situations
- Eveiller leur curiosité en proposant des jeux ou activités ludiques, enrichissantes et originales

Objectifs Opérationnels :

- ✓ Permettre des apprentissages lors de la prise de repas, des temps libres et de la sieste
- ✓ Créer une place à chacun dans le respect des besoins de tous
- ✓ Laisser jouer, donner à jouer et à grandir

1-Permettre des apprentissages lors de la prise de repas et de la sieste

Moyens :

- Des règles d'hygiène : lavage des mains avant et après le repas et le goûter, et débarbouillage du visage en cas de besoin
- L'organisation du repas : chaque chose a un espace qui lui est réservé
- L'apprentissage des règles de savoir-vivre à table, manipuler les différents couverts, goûter les plats et participer aux tâches de fin de repas (ranger, débarrasser, passer l'éponge) : le tout dans le respect du personnel de service
- La sensibilisation au gaspillage
- l'enfant apprendra à se déshabiller et à se rhabiller lors de la sieste

Rôle et attitude des animateurs :

- Etre animateur de tous les groupes d'âge
- Eviter le conflit avec l'enfant qui refuse de manger pour ne pas le braquer plus encore
- Etre attentif aux relations entre enfant, au partage des plats et du matériel
- Enseigner la manipulation des couverts: on prend le temps de couper avec eux ou de les laisser se servir
- Accompagner les enfants, aider sans faire à leur place
- Veiller à la participation de tous lors du débarrassage
- Favoriser les échanges et discussions

2-Créer une place à chacun dans le respect des besoins de tous

Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, il convient tout d'abord de définir cette notion de besoin.

Selon la définition du Larousse, "*le besoin est l'exigence destinée à combler un déficit de l'organisme (besoins primaires) ou ressenti comme nécessaire à l'existence matérielle ou morale*", les besoins participent donc au développement de l'enfant.

D'après cette définition, nous pouvons distinguer plusieurs types de besoins :

- les besoins physiologiques ou besoins de base (= besoins primaires)
- les besoins de sécurité et de stabilité
- le besoin de réalisation de soi
- le besoin d'appartenance et d'affection
- le besoin d'estime de soi

L'ensemble de ces besoins se retrouve dans la Déclaration des Droits de l'Enfant de 1959. La reconnaissance de l'intérêt de l'enfant et de ses droits se concrétise le 20 novembre 1989 avec l'adoption de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, premier texte international juridiquement contraignant qui consacre l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant.

Notre rôle, en co-éducation avec l'ensemble des partenaires, est de veiller à ce que l'ensemble de ces besoins soient respectés et de mettre en place des actions pouvant y répondre.

Afin d'avoir une vision globale de l'ensemble de ces besoins, voici un tableau récapitulatif. Notons que bien évidemment, les âges sont indicatifs et variables. Tous les enfants ne réagissent pas toujours de la même façon au même âge.

AGE	BESOINS PHYSIQUES	BESOINS INTELLECTUELS	BESOINS AFFECTIFS	BESOINS SOCIAUX
3/5 ANS	L'enfant vit dans un temps indéfini ; il ne repère pas dans le temps. Maladresse . Vif, mais vite fatigué	Curieux, âge du "pourquoi?". Instabilité et variation des intérêts. Imagination, observateur, pas de notion du temps	Besoin d'affection, de sécurité et de communication. Grande sensibilité, besoin de câlins. Identification au parents du même sexe, complexe d'œdipe	Âge du 'non', possessif, âge du 'je'. Prise de conscience de son corps et de sa personne. Curiosité du sexe opposé
6/8 ANS	Énergique. Période de croissance forte. Qualité d'adresse, d'audace, d'habileté, d'équilibre. Apparition d'une logique (comprendre, écrire, lire, compter, etc)	Grande curiosité pour le monde réel., besoin d'explications	Besoin d'affection, de confiance, de sécurité, de consolation si problème	Besoin de responsabilité. Besoin de socialisation, (sens de donner et du recevoir, d'échange).
9/11 ANS	Dynamique, tonique, besoin de se dépenser. Vitesse, adresse Besoin de compétition, de faire toujours mieux Besoin de se dépenser : sauter, courir, grouper	Facilité d'apprendre, réfléchis et se pose des questions, début d'autonomie, veut faire comme les grands, sait lire, écrire, compter, aspect critique en groupe. Organisation de la pensée . Fabulation .	Recherche l'autonomie. Recherche l'attention de l'autre. Les parents ne sont plus la seule référence, (les copains, l'enseignant, l'animateur).Nuance dans la notion de bien et de mal	La socialisation s'affirme : la bande de copains, la règle Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre. Début d'une séparation filles/garçons, (on ne joue plus ensemble). Besoin de justice et d'équité.

Moyens :

- La mise en place d'un temps calme pour tous afin de permettre le repos
- Le mélange de tous les âges en jeux libres afin de permettre les contacts inter âge
- Des règles communes à tous : certains accès sont interdits, lieux spécifiques à chaque jeu
- Des lieux accessibles uniquement aux grands (aptes à plus d'autonomie), d'autres réservés aux jeux sportifs et d'autres aux jeux des petits
- Possibilité de se reposer (sieste pour les petits à 13h30, temps calme à 13h00 pour tous) et les réveils échelonnés
- La gestion des objets personnels (autorisés) qui ne doivent pas nuire à la vie collective.

Rôle et attitude des animateurs :

- Echanger et dialoguer sans entrer dans l'intimité des enfants ou aborder des sujets inopportuns (pas de prosélytisme, ni de politique...)
- Etre attentif aux besoins de chacun tout en veillant au respect de la vie collective

3- Laisser jouer, donner à jouer et à grandir

Moyens :

- Le choix de ne rien faire lors du temps libre
- La mise à disposition du matériel diversifié qui permet des jeux calmes (jeux de société, lecture, dessin..) et des jeux plus actifs (jeux de sable, ballons, cerceaux, raquettes...)
- La possibilité d'organiser des jeux à la demande

Rôle et attitude des animateurs :

- Etre attentif, à l'écoute, prêt à jouer et à organiser un jeu ou un atelier à la demande
- Proposer des activités innovantes
- Jouer avec les enfants à leurs jeux

Objectifs :

- Assurer la sécurité affective des enfants
- Favoriser l'apprentissage de la notion de temps
- Permettre à l'enfant d'avoir des repères dans sa journée au centre de loisirs

Moyens :

Pour répondre à ces objectifs, nous mettons en place pour les centre de loisirs maternel et primaire des rituels musicaux. A chaque transition dans la journée les animateurs mettent une chanson qui a été au préalable choisie avec le groupe d'enfant. Cette chanson signifie qu'un temps de la journée se termine pour laisser place à un autre. Ce temps est dédié au rangement et au rassemblement.

De plus pour le centre de loisirs maternel les animateurs ont personnalisé une horloge expliquant par le dessin tous les temps de la journée. Tous les jours les enfants sont rassemblés devant l'horloge pour leur permettre d'apprendre à se situer dans leur journée.

Cela nous permet de répondre aux questions et inquiétudes fréquente notamment dans la petite enfance sur le moment ou les papas et les mamans vont venir les chercher.

Objectifs opérationnels :

- ✓ Permettre l'information
- ✓ Assurer la sécurité physique, morale et affective
- ✓ Permettre la formation des animateurs

Moyens :

- Mise en place d'un temps de formation et d'information pour tous les animateurs avant le début du séjour : ce temps aborde les cadres réglementaires des activités pratiquées au centre et lors des sorties et séjours, et les rôles et attitudes des animateurs
- Le respect des taux d'encadrement sur le centre, en sorties et sur les activités spécifiques.
- Le respect des ratios des niveaux de formation des animateurs.
- L'organisation de réunions de travail une fois par semaine pour procéder à l'évaluation du projet, aux réajustements éventuels du fonctionnement, à la préparation rigoureuse des activités.
- L'encadrement des stagiaires dans leur formation : mise en place d'une forme de tutorat par un animateur BAFA et évaluations régulières.
- Des évaluations individuelles à l'ensemble des animateurs
- L'affichage, dans la salle animateurs, les grandes lignes de la réglementation DDCCS en vigueur, que les animateurs doivent suivre scrupuleusement, et en laissant à disposition les documents officiels
- La mise à disposition (des animateurs uniquement) les fiches individuelles d'inscription des enfants sur lesquelles se trouvent les informations médicales, les autorisations parentales et les personnes autorisées à récupérer les enfants
- Un exercice d'évacuation en début de séjour
- L'adoption d'un comportement attentif, vigilant, rassurant et sécurisant pour les enfants

Durant les accueils :

- L'arrivée et le départ échelonnés des animateurs permet de coller à tous moments au taux d'encadrement préconisé par la DDCS (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans)
- Arrivée des enfants :
 - Un pointage minutieux des enfants est effectué à chaque entrée (par la lettre de l'accueil (M=matin, MR=matin+repas, J=journée, RAM=repas+après-midi et AM=après-midi le matin et un cercle le soir) : ainsi nous savons à chaque instant le nombre et l'identité des enfants présents sur le centre
- Départ des enfants :
 - En primaire les animateurs doivent noter chaque départ sur le listing de présence en entourant la lettre de l'accueil (Les animateurs ont un listing des personnes étant autorisées à reprendre les enfants)
 - En maternelle une liste spécifique au départ est mise en place, nous demandons aux personnes venant chercher les enfants de la signer lors du départ ce qui permet aux animateurs de faire le lien avec la liste des personnes autorisées à récupérer les enfants.
- En fonction des effectifs, différents lieux d'activités sont proposés et toujours surveillés par un animateur.
- Les animateurs veillent à identifier les adultes qui accompagnent ou viennent récupérer les enfants et s'appuient, sur les fiches de reprise
- Les médicaments sont confiés à la direction avec l'ordonnance correspondante et stockés au bureau ; ils seront rendus aux parents en mains propres
- Les enfants autorisés à quitter le centre seuls, le feront sous réserve de conditions climatiques favorables, d'un état de santé correct et d'un environnement à priori sans danger immédiat
- Les animateurs aident les enfants à quitter leurs parents le matin et à les retrouver le soir

Durant les activités :

- Les règles de vie sont instaurées dans les groupes d'âges par le biais de la concertation ; certaines sont communes à tous, induites par les animateurs, notamment pour les règles dans la cour, les toilettes, la cantine...
- Les enfants sont régulièrement comptés et chaque animateur connaît à tout instant l'effectif de son groupe
- Les enfants sont toujours sous la surveillance d'un animateur, jamais laissés seuls, sauf parfois en accord avec l'équipe et dans un but pédagogique d'accès à l'autonomie et dans un cadre sécurisé
- Du change sera demandé aux parents des plus jeunes enfants et une réserve de vêtements et de serviettes sera disponible en cas de multiples «accidents», de plus 1 douches est prévue pour un nettoyage corporel des enfants

- Avant de procéder à des soins, les animateurs doivent avoir pris connaissance du listing recommandations sanitaire afin de vérifier qu'il n'y a pas de contre-indication. Les soins doivent être effectués avec un port de gant en latex
- Les animateurs doivent, en outre, remplir le registre après chaque soin
- Les animateurs se sont informés au préalable des différents soucis médicaux et/ou conduites à tenir en ce qui concerne les enfants de son groupe; lorsqu'ils confient ces enfants à un autre animateur ils se doivent de l'informer
- La direction, ainsi que les parents sont systématiquement informés des petits bobos et soins effectués
- La protection solaire est au centre de notre attention avec une vigilance sur l'hydratation, le port des casquettes, et l'application régulière de crème lors des baignades, jeux d'eau, et expositions prolongées
- Les rythmes de vie doivent être respectés pour éviter la fatigue propice aux blessures : les plus petits et les enfants fatigués ont une sieste proposée dans des conditions favorables au repos
- Les animateurs doivent être attentifs aux signes d'alerte qui peuvent traduire un mal être chez un enfant (isolement, changement soudain d'attitude, sensibilité exacerbée etc.) et en faire part à la direction avant toute prise de décision.
- Les instruments dangereux, cutters, marteaux, outils spécifiques... sont sous haute surveillance, sans être interdits.

Durant les sorties et les séjours :

- Chaque groupe possède une trousse à pharmacie réglementaire pour ses sorties et une pharmacie générale est à disposition sur le Centre. Celles-ci doivent être vérifiées et réapprovisionnées régulièrement
- Un responsable (l'animateur le plus expérimenté) est désigné afin de transférer la responsabilité du directeur : il sera garant de l'application du présent projet
- Les fiches sanitaires pour les séjours sont emportées avec les numéros des familles et un téléphone
- Un périmètre de sécurité est toujours fixé et est indiqué aux enfants
- Les itinéraires de marche (ou vélo) ont été repérés au préalable et donnés à la direction
- Pendant les séjours sous tentes, on veille à l'hygiène des enfants sans mettre à mal leur pudeur ou leur intimité; les règles de mixité sont respectées et le campement organisé en étoile pour faciliter la surveillance; l'hygiène alimentaire est aussi au centre de nos préoccupations (cf. conservation des denrées)
- Les activités spécifiques sont encadrées par des personnes diplômées d'état (prestataires) et/ou suivent strictement les règles DDCCS (notamment les baignades)

Durant la pause méridienne :

- Les enfants doivent se laver les mains avant et après chaque repas pour favoriser une meilleure hygiène et empêcher des réactions allergiques
- Les enfants entrent, circulent et sortent dans le calme durant les repas

- Les couteaux sont proposés à tous les enfants car ils ne représentent pas plus de danger qu'une fourchette
- Les enfants qui ont des régimes alimentaires particuliers sont notés sur les fiches de présence et signalés en cantine.
- Lors des pique-niques et des goûters, nous redoublons de vigilance pour ces enfants à régimes (leurs médicaments sont toujours emportés)
- Pendant les temps libres, les animateurs doivent être suffisamment nombreux pour surveiller tous les enfants et tous les lieux; les pauses se font en alternance
- Lors de la sieste, les doudous sont les bienvenus, le binôme d'animateurs chargé de ce temps doit toujours comporter un référent des tous petits pour les rassurer

Rôle et attitude des animateurs :

- Avoir une attitude positive devant les enfants : l'utilisation du téléphone portable, le langage grossier, les attitudes vulgaires sont à bannir de la journée au centre de loisirs
- Donner l'exemple, trouver la bonne distance avec les enfants (ni copain, ni gendarme)
- Etre ouvert, serviable, ne pas manquer de respect à qui que ce soit,
- Etre solidaire avec son équipe

En tout état de cause, c'est au bon sens et à la vigilance des animateurs que l'on fait appel afin de garantir une sécurité maximale, physique, affective et morale des enfants.

Tout le vécu au centre de loisirs repose sur le rôle et les attitudes de l'équipe d'animation.

Responsables des enfants qui leur sont confiées, les animateurs ont pour mission de donner vie au séjour. Pour cela la motivation, le travail d'équipe, l'entraide, l'écoute, les échanges d'idées, le respect, la tolérance et le sérieux dans leurs missions, seront les ingrédients nécessaires à la mise en vie de notre projet.

En montrant l'exemple aux enfants, ils permettront le passage de nombreuses valeurs. Les animateurs devront adopter un comportement exemplaire, ainsi ils devront surveiller leur langage, être polis, ne pas discréditer un de leur collègue, ne manquer de respect à qui que ce soit.

Afin de veiller à la sécurité affective des enfants, les animateurs devront faire attention à ne jamais exprimer de préférence ou de ressenti envers un enfant en particulier. Ils devront instaurer un climat de confiance et d'écoute. Chaque enfant devra être pris en compte dans son individualité et selon ses besoins propres.

Les animateurs seront garants des bonnes relations entre enfants au sein du centre de loisirs. Pour cela ils devront veiller au respect mutuel et devront eux-mêmes créer un climat convivial. Ainsi les animateurs sauront se montrer accueillants, disponibles, ouverts, dynamiques, enthousiastes, à l'écoute, être les partenaires de jeu des enfants tout en restant un référent adulte et responsable. Ils devront afficher une humeur joviale pour que le groupe puisse faire de même. La vigilance auprès des leaders sera de mise de façon à optimiser ce phénomène qui peut avoir des influences positives

comme néfastes. De la même façon on sera attentif à ce que chacun trouve sa place et qu'il n'y ait ni exclusion, ni discrimination envers des enfants.

Diplômés, en cours de formation ou sans formation, chaque animateur engage sa responsabilité morale et pénale en choisissant d'encadrer des enfants dans un centre de loisirs. Il s'engage donc à respecter et à faire vivre les valeurs éducatives énoncées plus haut et à maintenir la santé physique et psychologique des enfants qui lui ont été confiés.

- Contact avec les assistantes sociales
- Accueil des enfants a besoins particuliers

Structure pilote « intégration et droit aux loisirs pour tout enfant en situation de handicap »

Le Centre de Loisirs de CERET est signataire, depuis 1997, de la « Charte Handicap Vacances & Loisirs non spécialisés » élaborée par la Jeunesse au plein Air. Notre volonté est de permettre aux enfants en difficulté, a besoins particuliers dans un collectif ou en situation de handicap de choisir, préparer et vivre ses vacances, ses loisirs parmi et avec les autres. La personne en situation de handicap, mineure ou adulte, est membre à part entière de la société.

La structure a choisi de faire appel au service Hand'avant 66* lors d'un accueil d'enfants ou d'adolescents en difficultés, en situation de handicap ou en cours de reconnaissance dans un collectif non spécialisé.

Un entretien lors de l'inscription permettra de préparer, respecter et adapter, le projet d'accueil mis en place avec et pour l'enfant. Il vous sera demandé divers renseignements confidentiels afin de mettre par écrit la demande initiale, les modalités d'accueil et de recueillir les coordonnées de tous les professionnels pouvant intervenir dans le projet d'accueil de votre enfant.

La coopération des différents partenaires œuvrant en réseau est nécessaire pour un accueil satisfaisant, humainement, matériellement, et s'intégrant dans le projet de vie de l'enfant.

* Service Hand'avant 66 (LES FRANCAS, Mireille BONNET), 3 Av. de Belfort, 66000 PERPIGNAN, 04 68 55 93 69, M. DELOS Coordinateur Loisirs - 06 34 21 75 38

LES ATOUTS EDUCATIFS D'UN SEJOUR :

Le séjour offre la possibilité au jeune de connaître une vie collective qu'il aura choisie, à la différence de la famille ou de l'école. Le partage des tâches et du pouvoir est fondé sur la confiance réciproque ; la vie quotidienne est un axe central.

C'est le lieu où le jeune peut faire des choix sur la pratique d'activités, il peut être associé au projet qui le concerne directement et ainsi permettre de transformer la collectivité, vécue souvent comme une contrainte, en une source de plaisir et de liberté. Bien sûr cette réussite va dépendre de la capacité qu'auront les adultes à laisser au jeune la possibilité de choisir.

Le projet devra être négocié avec les enfants. Chacun permettra d'en discuter le bien fondé afin de pouvoir faire évoluer les règles du groupe ; il permettra aussi que celles-ci puissent être contestées afin que les règles de vie imposées par la vie de groupe deviennent des contraintes librement acceptées.

Les règles de vie posées permettront de comprendre la différence entre droit, devoir et choix (je peux...mais je dois).

C'est grâce à ces choix que le séjour deviendra un réel lieu de vie et d'épanouissement.

VALEURS EDUCATIVES DE L'EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation porte les valeurs de l'éducation populaire et applique les méthodes d'éducatrices actives qui définissent le jeune comme acteur de son temps de loisirs et de vacances. Elle conçoit l'animation comme une tâche éducative globale. Des axes sont prioritaires dans le sens donné aux choix éducatifs : la vie quotidienne (individuelle et collective), le respect des rythmes de chacun, l'activité.

- Amener les participants à plus d'autonomie dans l'organisation matérielle et l'aménagement du cadre de vie d'un accueil ou d'un séjour.

OBJECTIF GENERAL :

Faire de ce séjour en collectivité, des vacances favorables à l'échange et à l'épanouissement de chacun.

Permettre aux enfants et aux jeunes de vivre un temps de collaboration et d'apprentissage de la vie en collectivité sur la mise en place et le suivi d'un projet à « long termes » dont ils seront les organisateurs et les garants au cours du séjour pour :

- Réfléchir à une organisation de la vie en collectivité ;

- Impliquer les jeunes et les enfants dans l'organisation matérielle de l'accueil ou du séjour;
- Développer et encourager la coopération et la communication...
- Améliorer les temps de vie quotidienne et temps informels des séjours et des accueils.

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

Assurer la sécurité physique, affective et morale de tous, parce qu'après les besoins vitaux, le besoin de sécurité est nécessaire pour que le jeune puisse évoluer en toute sérénité et s'approprier le lieu. La sécurité est aussi une étape pour que le jeune prenne confiance en lui et devienne autonome à sa mesure.

Respecter le rythme de chaque jeune, parce que l'alternance de phases d'éveil et de repos permet à chaque enfant de vivre, de se structurer et de se repérer dans le temps.

Développer l'autonomie et le sens des responsabilités : Permettre la concrétisation des attentes de chacun en termes de vacances. Parce que le jeune a besoin de faire seul, nous devons l'autoriser à entrer dans la démarche d'autonomisation, l'accompagner dans ses actions et dans sa propre réflexion.

Permettre à chaque jeune de vivre une vie collective de qualité

Parce que le séjour collectif permet à chacun de faire ses choix, d'être responsabilisé, d'agir dans et pour le collectif, chaque jeune peut prendre la mesure de sa fonction de citoyen. C'est aussi :

- Accompagner les initiatives individuelles et collectives ;
- Permettre à chacun d'exprimer ses choix, ses envies, ses opinions
- Favoriser l'esprit collectif

Favoriser la découverte de l'environnement local et la pratique d'activité culturelle et sportive. Parce que c'est dans l'agir que le jeune construit sa pensée et son individualité et qu'il fabrique des souvenirs de vacances entre copains.

MOYENS MIS EN PLACE

- Réveil individualisé, heure de coucher libre limitée à 21h30/22h00
- Alternance de temps «libres» et temps d'activités préparées.
- Répartition des tâches de la vie collective : repas, installation de la table
- Mise en place de repères temporels : activités, temps calme, sport, repas, goûter, douche...
- Coins permanents d'activités en autonomie
- Réflexion sur le rangement du matériel après les activités
- Mise en place de temps de régulation si nécessaire (conflits, rappel des règles de vie, échange de ressenti et d'initiatives pour le lendemain, etc.)
- Un respect de tous les instants, de toutes les situations et entre toutes les personnes
- Mise en place de réunion de jeunes axées sur le choix, la négociation, la prise de décisions et la construction collective
- Réunion régulière entre les animateurs, préparation du séjour et bilan.

VIE QUOTIDIENNE

Chaque jeune doit participer aux tâches collectives (rangement du matériel, rangement dans les tentes mise en place de la table au moment des repas...). Outre le fait que les tâches quotidiennes fassent partie intégrante d'un séjour en camping et de la vie de tous les jours, l'intérêt est le partage des tâches collectives pour que chacun prenne conscience de l'importance de sa place. Il s'agit également de responsabiliser l'enfant.

La gestion du temps sera différente en fonction des besoins des publics accueillis et l'équipe d'animation veillera à adapter la construction de son planning en fonction des rythmes de chacun (temps d'activité et temps de repos, heures de lever, coucher, déjeuner et dîner...

Hygiène et organisation de la toilette :

L'équipe d'animation a en charge cette organisation. Il s'agira pour les animateurs de la réfléchir en amont : heures et organisation des passages, vérification des nécessaires de toilettes, séparation linge propre/linge sale... Elle devra être présente pour aider l'enfant sans perturber son intimité lors de la douche. Elle aura également pour mission le suivi régulier des tentes.

L'hygiène corporelle est un élément essentiel pour garantir le bien être de chacun. Se laver permet d'éliminer la saleté, la transpiration et son odeur. L'animateur doit être attentif au soin que chacun des participants porte à son corps.

Le matin, il s'agira d'une toilette succincte au lavabo (douche pour ceux qui auraient eu un accident pendant la nuit) et le soir, un temps de douche sera organisé.

Voici quelques situations auxquelles les animateurs peuvent être confrontés :

- certains enfants/jeunes n'aiment pas l'eau, font semblant de se laver ou ne savent pas se laver ;
- certains enfants découvrent pour la première fois une douche et ont peur ;
- certains enfants/jeunes sont mal à l'aise par le regard des autres dans les sanitaires collectifs ;
- certains enfants pourraient jouer à l'eau ;
- certains enfants/jeunes prennent leur temps ;
- il y a peu de douches ;
- certaines douches sont à régler (eau chaude) ;
- certains enfants/jeunes oublient leur nécessaire de toilette dans les chambres/tentes ;
- certains jeunes dans les sanitaires des campings s'amuse à regarder par-dessus ou par-dessous les cloisons ;
- certains jeunes pensent que les douches sont mixtes ;

L'organisation des repas : le type d'alimentation proposé

En plus de répondre aux besoins physiologiques et de respecter les recommandations du PNNS, le repas doit être :

- **un moment de convivialité** qu'il faut préserver par une présence de tous à table (les animateurs mangent avec les enfants/les jeunes). C'est un moment de discussion, d'échanges qui doit se dérouler dans le calme (dialoguer plutôt que de crier à l'oreille du voisin, éviter les déplacements) ;
- **un moment éducatif** : on passe aux sanitaires avant de manger, on apprend à manger ce qu'on ne connaît pas, à manger proprement, attention au gaspillage, apprendre à débarrasser et nettoyer sa table ;
- **un moment d'apprentissage social** : apprendre à se servir, à servir les autres, à proportionner sa part, à prendre son temps, à prendre en compte les origines, les régimes médicaux ;

Le repas est toujours suivi d'un temps calme, moment destiné à la digestion et non aux activités sportives. Ce que l'on peut faire pendant le temps calme : sieste, lecture, rédaction du courrier, activités calmes, discussions.

Les modalités de participation des mineurs :

La participation *c'est l'action de participer, c'est à dire de prendre part, d'être présent comme acteur d'un événement.*¹ Il s'agit de prendre part à la vie du séjour, de la structure, d'en décider en concertation le fonctionnement. Il s'agit également de pouvoir donner son avis et d'être entendu.

Cette participation se fait par le biais de l'expérimentation démocratique, l'organisation de débats, l'élaboration des activités, l'organisation des veillées. Il s'agit également de décider ensemble des règles de vie, de pouvoir donner son avis et se positionner et d'organiser le partage des tâches de la vie collective et quotidienne.

Les règles non négociables qui s'appliquent à l'ensemble du groupe.

Il s'agit de règles non-négociables, posées en amont du séjour par l'équipe pédagogique et qui vise à assurer la sécurité de tous les participants.

Par la suite, des règles de vie seront élaborées avec les enfants pour le séjour, de façon à ce que tout le monde y participe et y adhère.

Voici pour l'essentiel l'ensemble de ces règles :

- Pas de mixité dans les chambres
- Partage des tâches quotidiennes
- Pas de bruit sur l'emplacement entre 22h et 10h du matin
- Les déplacements dans le camping :
- Par 2 minimums, la sortie du camping est formellement interdite
- Avertir un animateur sur le lieu du déplacement, l'heure et les personnes concernées
- Les déplacements vers les sanitaires : toujours à 2 et prévenir un animateur.
- Ne jamais partir avec des personnes extérieures
- Pas de baignade (piscine ou rivière) sans un animateur
- Les conflits entre personnes se règlent par la discussion en présence de l'animateur **CHAQUE PARTICIPANT EST GARANT DE LA BONNE AMBIANCE DU SEJOUR DANS LE GROUPE ET DANS LE CAMPING**
- Un changement de chambre est possible en cours de séjour si celui-ci permet de meilleures conditions de repos
- **LES TENTES SONT UN ESPACE DE REPOS ET PAR CONSEQUENT DE CALME** (voire de silence) pour soi et pour les autres

1 <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/participation/>

- Quelques soient les règles mises en place, les animateurs se réservent le droit d'intervenir et de décider, pour assurer la sécurité de tous, l'ambiance du groupe et la qualité du séjour.
- L'équipe d'animation doit veiller au respect des autres personnes présentes dans le camping notamment lors des déplacements et activités du groupe.

Les règles de vie décidées par le groupe

Les règles de vie permettent de donner des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Elles seront réfléchies et proposées par les enfants. Ces règles pourront aussi évoluer en fonction des situations rencontrées lors du séjour.

Le suivi sanitaire des mineurs : la pharmacie :

Une tente infirmerie sera mise en place sur les camps. Elle aura pour fonction de permettre, en cas de besoin, de prodiguer les premiers soins dans un endroit calme et sécurisant. Un animateur, titulaire du PSC1 aura les fonctions d'assistant sanitaire. Il assurera la prise des traitements médicaux des enfants munis d'une ordonnance et de leurs médicaments.

Il assurera également les premiers soins nécessaires en cas de légères blessures, ainsi que le lien avec un médecin local si nécessaire.

Il tiendra à jour un cahier d'infirmerie et les animateurs disposeront de trousse à pharmacie

Matériel présent dans la tente infirmerie :

- Trousses à pharmacie complètes
- Registre d'infirmerie
- Fiche de renseignement et sanitaires des enfants
- Matelas

L'information des familles : le rythme de correspondance ; la messagerie téléphonique...

En fonction de la durée du séjour, plusieurs cas de figure peuvent être envisagés :

- Pour les séjours courts (de 1 à 3 nuits consécutives), les familles sont informées par les réseaux sociaux : l'équipe de direction et d'animation alimentent de photos et de commentaires le site du centre de loisirs.
- Pour les séjours de vacances (plus de 3 nuits consécutives), les familles sont informées via une messagerie téléphonique alimentée chaque jour par les enfants. Les parents ont également la possibilité d'appeler le/la directeur (trice) du séjour afin de prendre directement des nouvelles, à horaires fixés en amont. Enfin, la correspondance écrite est également mise en avant car elle permet aux enfants d'exprimer avec leurs mots leurs ressentis.

Le planning d'une journée type

08H00-09H00 : réveil échelonné (petit déjeuner+temps calme

09H00-09H45 : Toilette, habillage, rangement.

09H45-10H00 : Rassemblement, présentation activités du matin, échange, temps de parole

10H00-11H30 : Activités

11H30-13H30 : Retour d'activités, passage aux sanitaires, lavage des mains, préparation du repas et déjeuner

13H30-14H30 : Temps calme

14H30-14H45 : Rassemblement, présentation activités après-midi, échanges, temps de parole

14H45-17H30 : Activités et goûter (16H30 en groupe)

17H30-19H00 : Temps libre, douche, tel, infirmerie (après la douche)

18H15-20H00 : Préparation du repas et dîner.

20H00-20H20 : Temps calme, brossage des dents, passage aux sanitaires

20H20-20H30 : Rassemblement, présentation veillée ou activités

20H30-21H30 : Activités ou veillée

21H30 : Coucher

MODALITES D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE :

EVALUATION DU PROJET

L'évaluation permettra d'analyser :

- La cohérence entre les objectifs
- la démarche pédagogique
- les moyens mis en place

Outil d'évaluation :

- réunion bilan entre les animateurs

EVALUATION DE L'ACCUEIL

Par les enfants : recueillir leur avis sur le séjour :

- Ce que je pense de la vie collective
- Ce que je pense des activités vécues
- Ce que je pense des activités employées
- Ce que je pense du rôle des animateurs
- Ce que je pense du fait d'être associé au déroulement du camp

EVALUATION DU SEJOUR

Auprès des enfants : évaluer leur ressenti

- Ce que j'ai adoré
- Ce que je n'ai pas aimé du tout
- Ce que j'aimerai la prochaine fois

Auprès des animateurs :

Objet de l'évaluation :

- S'interroger sur la pertinence de nos démarches
- Echanger sur nos pratiques
- Faire le point sur le ressenti de chacun

Evaluer La place accordée aux enfants durant ce séjour :

- les enfants étaient-ils vraiment acteurs de leur séjour ?

Outil d'évaluation :

	Points forts	points à améliorer	propositions pour la suite	mes difficultés personnelles
Vie quotidienne				
Activités				
Public				
Hébergement				
Alimentation				
Matériel				
Equipe d'animation				
Le camping				
L'environnement				
Le transport				

Le présent projet sera mis à disposition des familles au bureau du centre de loisirs et sur le site internet du Centre de Loisirs